

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 10 juin 2010

Point sur le chikungunya à La Réunion

Depuis le 27 mai 2010, 12 cas supplémentaires autochtones de chikungunya ont été confirmés et 4 nouveaux cas probables. Parmi ces cas, 9 personnes sont domiciliées sur la commune de Saint-Paul. Les autres résident dans les communes suivantes : les Aviron (2), Saint-Denis (1), Le Port (1), Saint-Leu (1), Saint-Pierre (1), et 1 touriste résidant en France métropolitaine.

Le bilan épidémiologique de la Cire Océan Indien au 9 juin 2010 à 12 heures s'élève à :

- **88 cas confirmés autochtones**
- **27 cas probables autochtones**

Par ailleurs, 4 cas importés de Madagascar (1 confirmé et 3 probables) et 1 cas probable importé d'Indonésie ont été identifiés.

Le foyer de Plateau Caillou n'est plus actif mais la transmission du virus se poursuit toujours sur la commune de Saint-Paul, et particulièrement, dans le quartier de Saint-Gilles-les Bains.

Afin d'empêcher la propagation du virus dans l'île, une surveillance épidémiologique renforcée et des mesures de Lutte Anti-Vectorielle (LAV) sont mises en place systématiquement autour de toutes les personnes identifiées.

Le chikungunya est une maladie transmise par les moustiques, qui se manifeste par l'apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des douleurs musculaires et articulaires, maux de tête, nausées ou fatigue. En cas de fièvre, il est indispensable de se protéger contre les piqûres de moustiques et de consulter, sans attendre, un médecin afin de permettre :

- **aux équipes de la LAV**, de procéder à des actions de démoustication autour des cas signalés par les médecins : élimination des gîtes larvaires et rappel des gestes de prévention contre les piqûres de moustiques.
- **aux communes concernées**, de renforcer les actions de nettoyage et de traitement des déchets.

Les autorités sanitaires appellent la population à poursuivre la mobilisation par :

- la protection individuelle contre les piqûres de moustiques (répulsifs, vêtements couvrant, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, moustiquaires...)
- l'élimination, autour de chez soi, des eaux stagnantes, favorables au développement des moustiques.